

Département de Maine et Loire  
Arrondissement de SAUMUR  
COMMUNE de BRAIN SUR ALLONNES

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 17 janvier 2023

Convocation du 10/01/2023

Nombre de Conseillers  
en exercice : 19  
Nombre de Conseillers  
présents : 17

L'An deux mille vingt-trois, le dix-sept du mois de janvier à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de cette commune se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, en session ordinaire du mois de janvier, sous la présidence de Monsieur Yves BOUCHER, Maire.

**Présents** : Mmes et MM. BOUCHER Yves, LEVEQUE Béatrice, PETERS Nathalie, BERGER Ludovic, CHARRIER Sophie, SCHAEFER Virginia, REIGNIER Maxime, MORICEAU Marie-Annick, BOUCHER Annick, LE SAGE Gwénaëlle, TESSIER Dominique, GUÉRÉCHEAU-DESVIGNES Nicolas, DELAUNAY Sébastien, DUDÉ Guillaume, JAMET Amélie, GALLARD Corine, COUINEAU Cyrille

**Excusés** :

M. LEJEUNE Jacques représenté par M. BOUCHER Yves  
M. CANONNE Julien représenté par Amélie JAMET

**Secrétaire de séance** : Mme JAMET Amélie

DCM 2023-01-006 **Récupération eaux pluviales – demande de subvention Conseil Départemental** :  
Acte 7.5.4 : Finances locales - subventions

Monsieur l'Adjoint délégué à la voirie rappelle le projet d'installation de deux cuves de stockage équipée, d'une contenance de 10 000 litres chacune, à proximité du centre technique communal situé au 15 allée des caves. En effet, le centre technique dispose d'une grande surface de toiture (environ 1 000m<sup>2</sup>) qui favorisera la réception des eaux de pluie et favorisera le remplissage des cuves.

Cette mise en place a pour objectifs :

- Faire face au réchauffement climatique et trouver une alternative lors des épisodes de forte sécheresse de plus en plus nombreux
- Préserver la ressource souterraine
- Eviter la déperdition grâce aux cuves enterrées

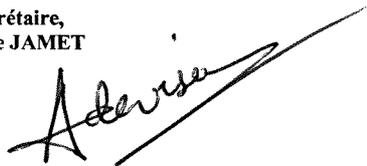
Les eaux de pluies ainsi récupérées serviront à l'arrosage des arbres, arbustes, massifs et au nettoyage du domaine public.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le projet de mise en place de cuves enterrées au niveau du service technique.
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter le soutien financier du Département de Maine et Loire dans le cadre de la gestion durable des eaux pluviales.

➤ Donne tous pouvoirs au Maire, aux Adjointes et au Conseiller Délégué pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire,  
Amélie JAMET



Pour extrait conforme.  
Le Maire,  
Yves BOUCHER

